



ID: 085-218501914-20250927-2025_AGGLO_0117-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION PLACE DU THÉÂTRE 85000 LA ROCHE-SUR-YON

ARRETE N° 2025-Agglo-0117

PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION N° 1-10 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DOMPIERRE-SUR-YON



LE PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le coeur Vendée

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.101 et suivants, L.153-1 et suivants, et R.153-8 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, et R.123-8 et suivants.

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbains n° 2000-1208 du 13 décembre 2000,

Vu la loi Urbanisme et Habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003.

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Vu le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon,

Vu la délibération de La Roche-sur-Yon Agglomération en date du 6 juillet 2021 actant le transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération, et déléguant au bureau communautaire toutes les décisions à prendre concernant les procédures d'évolution des plans locaux d'urbanisme communaux,

Vu l'arrêté communautaire n° 2025-Agglo-0086 du 11 juillet 2025 prescrivant la modification n° 1-10 du Plan Local d'Urbanisme de Dompierre-sur-Yon,

Vu la décision n° E25000178/85 en date du 25 août 2025 de Madame la Première Vice-Présidente du Tribunal administratif de Nantes, désignant le commissaire-enquêteur et son suppléant,

Vu la délibération du conseil municipal de Dompierre-sur-Yon en date du 9 septembre 2025 sollicitant La Rochesur-Yon Agglomération pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur « Arts Solos » et pour assurer le suivi de la procédure de modification du PLU,

Vu la délibération du bureau communautaire en date du 16 septembre 2025 portant sur l'ouverture à l'urbanisation du secteur « Arts Solos » dans le cadre de la procédure de modification n° 1-10 du Plan Local d'Urbanisme de Dompierre-sur-Yon.

Vu les avis émis par les différents organismes consultés,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID: 085-218501914-20250927-2025_AGGLO_0117-AR

ARRÊTE:

Article 1er : Objet et durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de modification de droit commun n°1-10 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de DOMPIERRE-SUR-YON, portant sur les objets suivants :

- 1 Mise en conformité du règlement de la zone UB suite à la décision du conseil municipal en date du 12/11/2020
- 2 Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du centre-bourg pour permettre la réalisation d'un projet immobilier sur le secteur Arts Solos, et création d'une OAP « centre-bourg »
- 3 Ajustement de l'OAP Secteur du Séjour et de l'Eraudière
- 4 Ajustement de la règle des clôtures
- 5 Suppression de l'emplacement réservé n°4
- 6 Ajout d'une haie à préserver

L'enquête publique se déroulera sur une période de 18 jours consécutifs du lundi 27 octobre 2025 à 9h30 (date et heure d'ouverture de l'enquête) au jeudi 13 novembre 2025 à 17h inclus (date et heure légale française de clôture de l'enquête).

Article 2: Personne responsable du projet

Il s'agit de Monsieur le Maire de Dompierre-sur-Yon ou Madame Cécile DREURE, 1ère Adjointe.

Article 3 : Désignation du commissaire-enquêteur

Monsieur Hervé JOËSSEL, ingénieur informatique, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame La Première Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Nantes, et Monsieur Jean-Claude GARNIER, brigadier major de police en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Article 4 : Publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux habilités à recevoir les annonces légales.

Cet avis ainsi que l'arrêté seront également publiés sur le site Internet de la commune (https://www.dompierre-sur-yon.fr/), au moins 15 jours avant le début de l'enquête, et sur le site de La Roche-sur-Yon Agglomération (https://www.larochesuryon.fr/).

L'avis sera affiché en mairie, ainsi qu'en plusieurs autres lieux principalement concernés.

L'enquête fera l'objet d'une publicité par tout autre procédé en usage sur la commune (Facebook, Dompierre Infos, application mobile, etc). Des attestations de parution de l'avis d'enquête dans la presse (Médialex) seront annexées au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture.

Article 5 : Déroulement de l'enquête

Le dossier soumis à l'enquête, sous format papier et dématérialisé, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Dompierre-sur-Yon, siège de l'enquête, pendant 18 jours consécutifs, du lundi 27 octobre à 9h30 au jeudi 13 novembre 2025 à 17h inclus, aux heures d'ouverture habituelles de la mairie, 20 rue du Vieux Bourg, indiquées dans le tableau ci-après.

Un poste informatique sera également mis à la disposition du public en mairie, pendant la durée de l'enquête publique, pour consultation du dossier soumis à l'enquête en version numérique.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID: 085-218501914-20250927-2025_AGGLO_0117-AR

Le dossier d'enquête publique sera mis en ligne sur le site Internet de La Roche-sur-Yon Agglomération et téléchargeable à l'ouverture de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur JOËSSEL, Commissaire-enquêteur de la modification du PLU Mairie de Dompierre-sur-Yon 20 rue du Vieux Bourg 85170 DOMPIERRE-SUR-YON

ou par mail, à l'adresse mail suivante : <u>mairie@dompierre-sur-yon.fr</u>, en spécifiant «enquête publique» en objet du message.

La date limite de réception des courriers et mails est également fixée au jeudi 13 novembre 2025 à 17h. Ceuxci complèteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.

Il est rappelé que les courriers ou courriels reçus après la fin de l'enquête et qui de ce fait, n'ont pu être mis à la disposition du public, ne seront pas pris en compte par le commissaire-enquêteur. La liste en est cependant dressée et jointe au rapport.

Les observations et propositions reçues par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le site Internet de La Roche-sur-Yon Agglomération. Aussi, si une personne ne souhaite pas voir apparaître son nom sur le site Internet, il convient de le signaler au moment de l'envoi par courriel afin de pouvoir anonymiser son observation.

Un accusé de réception sera fait systématiquement par la commune.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public, les :

Date	Jour	Horaire	Lieu des permanences	Lieu, jours et heures d'ouverture de la mairie
27 octobre 2025	lundi	9h30 à 12h30	Mairie Salle des commissions	Mairie de Dompierre-sur-Yon 20 rue du Vieux Bourg Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h- 12h30 / 14h-17h30 Mardi : 9h-12h30 Samedi : 10h-12h
8 novembre 2025	samedi	10h à 12h	Mairie Salle des commissions	
13 novembre 2025	jeudi	14h à 17h	Mairie Salle des commissions	

Article 6 : Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaireenquêteur. Celui-ci remettra dans un délai de 8 jours un procès-verbal de synthèse des observations à la collectivité responsable. La Communauté d'Agglomération disposera d'un délai de quinze jours pour produire son mémoire en réponse.

Article 7: Rapport et conclusions

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente jours après la clôture de l'enquête pour transmettre à Monsieur le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération le dossier d'enquête, son rapport, ses conclusions motivées et avis sur le projet de modification du PLU.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée à Monsieur le Maire de DOMPIERRE-SUR-YON et au Président du Tribunal administratif de NANTES. Le public pourra consulter ce rapport, les conclusions motivées et avis, dès réception, à la mairie de Dompierre-sur-Yon, 20 rue du Vieux Bourg, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an.

Ces documents seront également consultables via le site Internet de La Roche-sur-Yon Agglomération : https://www.larochesuryon.fr/

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID: 085-218501914-20250927-2025_AGGLO_0117-AR

Article 8: Approbation

Après avis du conseil municipal, le projet de modification n°1-10 du PLU de la commune de Dompierresur-Yon sera approuvé par le Bureau Communautaire, éventuellement modifié en tenant compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaireenquêteur.

Article 9: Informations

Des informations concernant l'enquête publique pourront être demandées auprès de Madame Nathalie MONJARET, chef de projet planification urbaine à La Roche-sur-Yon Agglomération, au 02 51 47 47 51.

Article 10:

Copie du présent arrêté sera adressée :

- √ à Monsieur le Préfet de la Vendée,
- ✓ à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NANTES,
- → à Monsieur Hervé JOËSSEL, commissaire-enquêteur, et Monsieur Jean-Claude GARNIER, commissaire enquêteur suppléant,
- √ à Monsieur le Maire de DOMPIERRE-SUR-YON,
- √ aux personnes publiques associées.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 27/09/2025